



## Heure supplémentaire

Par **EMarie1234**, le **25/12/2023** à **12:48**

Bonjour

Je suis apprenti en coiffure

J'ai travaillé pendant le mois de décembre le salon où je suis est ouvert du lundi au samedi et fermé le mercredi

J'ai travaillé du lundi au samedi dont le mercredi est ce que les heures doivent être payé en plus le mercredi ?

Est ce que j'ai le droit de demander à être payée de mes heures supplémentaires ?

Merci

Par **miyako**, le **26/12/2023** à **22:11**

Bonjour,

J'ai travaillé du lundi au samedi dont le mercredi est ce que les heures doivent être payé en plus le mercredi ?

Est ce que j'ai le droit de demander à être payée de mes heures supplémentaires ?

<https://www.coover.fr/conventions-collectives/coiffure>

[quote]

S'il n'y a pas d'accord au sein de l'entreprise dans laquelle vous travaillez, **les huit premières heures supplémentaires seront majorées de 25 % et, au-delà des huit heures, de 50 %.**

La manière dont les heures supplémentaires sont rémunérées dépend de chaque entreprise.[/quote]

Cordialement